

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 Juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Didier LEMARCHAND à Jean-François SALVAR  
Jean-Jacques MARTEIL à Jacques GREVES  
Annaïg MESTRIC à Gwenaël COURTET  
Lucien MONNERIE à Bernard BASTIER  
Hugues DEVAUX-MARKOV à Marylise FOIDART

*Secrétaire :* Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	27 Juin 2024
Date de l'affichage	28 Juin 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	28
Nombre de votants	33

-----

**2024 85      Tarifs Maison des Jeunes 2024/2025**

*Rapporteur :* J. Grèves

**Il est proposé d'appliquer les tarifs et le barème dégressif sur la cotisation annuelle suivants à compter de la rentrée 2024 :**

Type de tarif	MDJ Cotisation annuelle	MDJ Activité de Cat 1 (2 tickets)	MDJ Activité de Cat 2 (3 tickets)	MDJ Activité de Cat 3 (4 tickets)
Tranche n°1	15,00	7,24	14,48	14,48
Tranche n°2	15,00	8,06	16,12	16,12
Tranche n°3	15,00	8,40	16,80	16,80
Tranche n°4	15,00	8,78	17,56	17,56
Tranche n°5	15,00	9,18	18,36	18,36
Tranche n°6	15,00	11,86	23,72	23,72

Dégressivité tarif	Cotisation annuelle
Inscription Septembre	15,00
Inscription Octobre	13,75
Inscription Novembre	12,50
Inscription Décembre	11,25
Inscription Janvier	10,00
Inscription Février	8,75
Inscription Mars	7,50
Inscription Avril	6,25
Inscription Mai	5,00
Inscription Juin	3,75
Inscription Juillet	2,5
Inscription Août	1,25

Par ailleurs, le service Maison des Jeunes, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

A titre d'exemples, précédemment pour Vac Actives :

Activités de Catégorie 1 (2 tickets) : Bowling, Boxe, Longboard, Stage bricolage, Calligraphie...

Activités de Catégorie 2 (3 tickets) : Street Steppers, voiture radio commandées, fun archery...

Activités de Catégorie 3 (4 tickets) : Accrobranche, Equitation, Karting, Skate, Trampoline Park...

Rappel : 1 ticket, délibération tarifs Vac Actives 2024/2025, tarifs selon la tranche, de 3.69 € à 6.05 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Enfance, éducation, jeunesse et sports du 27 juin 2024,

**ADOpte** les tarifs et le barème dégressif sur la cotisation annuelle présentés ci-dessus à compter de la rentrée 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 5 Juillet 2024  
Le Maire,  
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.